Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 045-214500241-20261015-DELIB2026101552-DE

MAIRIE DE BAULE

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BAULE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Joëlle TOUCHARD, 1ère adjointe.

Etaient présent(e)s : Mme Joëlle TOUCHARD, M. Aurélien BRISSON, Mme Brigitte LASNE DARTIAILH Mme Véronique CHERIERE, M. Charles BERTRANDO, Mme Frédérique LAMAIN ORMIERES, Mme Caroline BACHELIER, Mme Nicole GITTON, M. Thomas KOOB, M. Guillaume LARGEAU, Mme Victoire MAIGNAN WATSON, M. Jonathan ALEXANDRE PERREIRA, Mme Aude VOIEMENT, M. Henri LE BOT

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Mme Stéphanie CROZETIERE LORRAIN, M. Jacques MAURIN

Etaient absent(e)s et avaient donné pouvoir : M. Patrick ECHEGUT à Joëlle TOUCHARD, M. Yann BERTIN à Jonathan ALEXANDRE PERREIRA, M. Thomas LAINE à Véronique CHERIERE

A été élu(e) secrétaire de séance : Véronique CHERIERE

DELIBERATION 2026 n°52 : ELECTION CONSEILLER MUNICIPAL : détermination du nombre d'adjoints et détermination du rang

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2122-2 et L. 2122-14 ; [1, 2]

Vu la délibération du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 5 ;

Vu la démission de M. Laurent PINAULT, 4ème adjoint au Maire, acceptée par Monsieur le Préfet du Département du Loiret en date du 30 septembre 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le maintien du nombre d'adjoints ou sur la suppression du poste vacant ;

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 045-214500241-20261015-DELIB2026101552-DE

MAIRIE DE BAULE

Considérant qu'il est proposé de maintenir le nombre d'adjoints à 5 et de procéder au remplacement de l'adjoint démissionnaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DÉCIDE :

- **Avec 1 abstention, le maintien** du nombre d'adjoints au Maire à 5 (1 abstention)
- **A l'unanimité de procéder** à l'élection d'un nouvel adjoint pour pourvoir le siège vacant, dans les conditions prévues par la loi
- **A l'unanimité de dire** que le nouvel adjoint prendra rang dans l'ordre du tableau au même rang que l'élu démissionnaire.

Pour extrait conforme,

Baule, le 22/10/2026
Le Maire,
Patrick ECHEGUT

Signé électroniquement par : Patrick ECHEGUT
Date de signature : 23/10/2026
Qualité : Baule - Maire

4 rue Jean Bordier 45130 Baule - Tél : 02 38 44 38 45 - Fax : 02 38 44 38 68
accueil@commune-baule.fr - www.commune-baule.fr